Format pour les Vedettes d'autorité

Annexe B

NOTICE DE NIVEAU COMPLET

NOTICE DE RENVOI AVEC RAPPEL DE VEDETTE-MATIÈRE

La vedette 1XX d'une notice de vedette-matière de renvoi avec rappel comporte le rappel dans la zone 4XX sur une notice de vedette établie connexe. L'expression d'instruction de renvoi est donnée dans la sous-zone ǂi de la zone 260. On doit attribuer un code « n » (Sans objet) aux zones 008/06, 10, 29, 32, et 33 pour ce genre de vedette. On doit attribuer le code « b » aux zones 008/14, 15, et 16 parce que la vedette ne peut servir de vedette principale ou de vedette secondaire d'une notice bibliographique.

Notice de renvoi :

GDE ****nzbbb22****nbb4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19860327111910.5
008

860211	nnfcn	znnbb	babbb	bbbbb	bbbnb	annbb	bbbu

040 bbǂa<source du catalogage>ǂc<source du catalogage>ǂeappm

150 bbǂaAntiquités romaines

260 bbǂila subdivisionǂaAntiquités romainesǂiaux noms des lieux

Notice de vedette établie :

GDE ****nzbbb22****nbb4500
001 <numéro de contrôle>
005 19860327145341.5
008

860327	bnban	znnba	bnbbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbu

040 bbǂa<source du catalogage>ǂc<source du catalogage>ǂf<code de conventions de vedette-matière et de thésaurus>

151 bbǂaRomeǂxAntiquités

360 bbǂila subdivisionǂaAntiquités romainesǂiaux noms des lieux

450 bbǂaAntiquités romaines
450 bbǂaArchéologie romaine